

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-81

Massification des installations photovoltaïques en toitures sur bâtiments communaux : études de structure

Date de la convocation
14/11/23

Le 21 novembre 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		SALVIAT Gérard	X		
PLAZANET Mélanie		SAVIGNAC Sylvie	X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2	2	3	6

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline		POUYAUD Bernard	X		
PETIT Christophe			X		
23 DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry					
87 LARDY Brigitte		BRUGERE Philippe	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0	2	3	2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	X				
VMM SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS NICOUX Renée	X				
PV BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4	0	0	4	4

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		LAHAYE Françoise	X		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick	X				
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	X				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1	1	5	5
TOTAL EPCI et communes	8	1	1	9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GLOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)

6202 Projets ENR

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques du territoire

Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Mesure 30 : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs

Contrat de Parc 2023-2026 : FICHE ACTION N°5.2 : MASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ENERGIE RENOUVELABLE

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°C.2021-22 en date du 30 novembre 2021 du Comité syndical approuvant la stratégie énergies renouvelables ;

Considérant :

-- que la réalisation d'actions de développement des énergies renouvelables s'inscrit dans la politique générale du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) s'est engagé sur la thématique des énergies renouvelables (ENR) à travers un Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2012 puis un programme Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2018. Dans ce cadre, une étude « Principes et territorialisation des ENR sur le PNRML dans le respect des patrimoines » a été menée en 2020 et 2021, ce qui a conduit le PNR ML à l'adopter une stratégie ENR en Comité Syndical en novembre 2021 (n°C.2021-22).

Afin d'accompagner la massification du développement du photovoltaïque en toiture sur son territoire, le PNRML a proposé pendant plusieurs années un cadastre solaire, outil permettant de connaître le potentiel solaire de sa toiture. En parallèle, des études de préfaisabilité de toitures publiques ont été menées, avec toutefois un bilan plutôt négatif en termes de réalisations concrètes.

L'un des points de blocage relevé concerne l'absence d'étude de structure des bâtiments pour déterminer la faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques.

Description du projet :

Afin d'encourager les installations photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics, il est proposé de prendre la maîtrise d'ouvrage d'études de structure au bénéfice de collectivités qui souhaitent équiper leurs bâtiments-.

En contrepartie, les collectivités devront s'engager à la réalisation des travaux d'installation (sous réserve du retour de l'étude de structure). Parallèlement, si l'étude de structure indique la nécessité de réaliser des renforcements structurels, les services du PNR ML proposeront différents accompagnements, notamment l'accès au dispositif « Les + du Parc - Construction Bois / matériaux bois ».

Collectivités concernées : en priorité les collectivités du PNRML ayant bénéficié d'une étude de pré-faisabilité sur leurs toitures. Par ailleurs, dans une démarche démonstrative, il est proposé que le bâtiment des bureaux du PNR ML à Millevaches soit la priorité pour envisager une installation photovoltaïque sur un symbole patrimonial).

Plan de financement prévisionnel du projet :

Dépenses 2023 (TTC)		Recettes 2023 (TTC)	
Etudes de structure	4.000 €	Contrat de Parc 2023-2026 (50%) 2.000 €	
		Reste à charge collectivités (40%) 1.600€	
		Autofinancement PNRML (10%) 400€	
TOTAL	4.000 €	TOTAL	4.000 €

Dépenses 2024 (TTC)		Recettes 2024 (TTC)	
Etudes de structure	4.000 €	Contrat de Parc 2023-2026 (50%) 2.000 €	
		Reste à charge collectivités (40%) 1.600€	
		Autofinancement PNRML (10%) 400€	
TOTAL	4.000 €	TOTAL	4.000 €

Dépenses 2025 (TTC)		Recettes 2025 (TTC)	
Études de structure	4.000 €	Contrat de Parc 2023-2026 (50%) 2.000 €	
		Reste à charge collectivités (40%) 1.600€	
		Autofinancement PNRML (10%) 400€	
TOTAL	4.000 €	TOTAL	4.000 €

Dépenses 2026 (TTC)		Recettes 2026 (TTC)	
Études de structure	4.000 €	Contrat de Parc 2023-2026 (50%) 2.000 €	
		Reste à charge collectivités (40%) 1.600€	
		Autofinancement PNRML (10%) 400€	
TOTAL	4.000 €	TOTAL	4.000 €

Cette opération est inscrite au contrat de Parc 2023-2026.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver la réalisation d'études de structure à destination des collectivités du PNRML souhaitant installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures ;
- de valider le plan de financement du projet ;
- de valider une première étude sur la toiture de la Maison du Parc, à Millevaches.

- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la réalisation d'études de structure à destination des collectivités du PNRML souhaitant installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toitures ;
- de valider le plan de financement du projet ;
- de valider une première étude sur la toiture de la Maison du Parc, à Millevaches.

- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - Prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	6		
Départemental = 6	2		2	4		
Communes = 8	1	4	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 08.12.23
Et qu'elle a été affichée le 08.12.23



REÇU LE
08 DEC. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

